

La Certification de l'aisance aquatique

Sébastien BUISINE

Conseiller Emploi Formation au CNEA - PhD

Outre les enjeux de politiques publiques liés aux noyades accidentelles chez les jeunes publics, la question de la certification de l'aisance aquatique à 4, 5 et 6 ans pose en amont une définition claire de son périmètre d'intervention en termes de formation et d'attestation. En effet, on peut admettre qu'un consensus peut facilement se dégager pour identifier les acteurs éducatifs devant développer les formes d'apprentissage. Si l'ambition est ici de permettre à l'enfant de disposer d'une certaine facilité à se déplacer dans un espace aquatique naturel ou artificiel, l'apprentissage s'orientera inéluctablement autour de la découverte et du plaisir du milieu aquatique. Pour autant, lorsque l'on s'intéresse à la certification pour valider les acquisitions de cette aisance, un certain nombre de questions émergent pour lesquelles les réponses ne paraissent pas aussi consensuelles. Indépendamment du rôle de l'institution scolaire et d'autres parties prenantes comme les associations sportives de natation qui permettent aux enfants l'acquisition de la nage ou d'une certaine familiarisation avec l'eau, le manque de référence unique et lisible pour le public conduit à une absence de visibilité. Autrement dit, quelles sont les structures qui seraient capables de proposer un espace d'apprentissage au certificat d'aisance aquatique ? De la même manière, quelles seraient les personnes en mesure de certifier ou d'attester qu'un enfant de moins de 6 ans exécute correctement les exercices proposés lors du passage d'un tel certificat.

Le certificat d'aisance, tel qu'il est défini aujourd'hui, permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM). Plus précisément, depuis 2012 une attestation est rendue obligatoire pour tout mineur qui souhaite participer à certaines activités précisées dans l'article A.322-3-1 du Code du Sport¹. Or, on assiste aujourd'hui à un paysage sportif est en pleine mutation qui impose le législateur à sans cesse s'interroger sur la sécurité des pratiquants.

L'un des premiers facteurs constatés dans cette mutation est l'évolution constante des activités physiques et sportives qui, pour certaines deviennent moins techniques et plus ludiques. Le concept de pratique sportive n'est alors plus limité qu'aux seules pratiques associatives et/ou compétitives de type fédéral. En effet, chaque année, il n'est pas rare d'apprécier un lot de nouveautés en matière de pratique touristique et sportive.

Leurs créations sont majeures dans l'évolution du paysage sportif. En ce qui concerne la certification de l'aisance aquatique, des nouvelles activités aquatiques apparaissent sur les plans d'eau ou sur les littoraux français. Par exemple, le longe côte, plus connu sous le nom de randonnée aquatique, est une activité de découverte du milieu naturel qui s'ouvre de plus en plus aux jeunes publics. Les innovations technologiques ont, là encore, une part prépondérante dans la mutation du paysage sportif. Par exemple, la démocratisation des Stand Up Paddle gonflables permettent tout un chacun d'emporter ce matériel facilement sur des lieux de vacances ou sur un plan d'eau quel qu'il soit. Là encore, nous pouvons imaginer une approche et un accompagnement en douceur pour des enfants afin qu'ils puissent se familiariser avec l'eau, ou encore ressentir les plaisirs de la glisse.

¹ Ce document est délivré par une personne répondant aux conditions prévues aux 1°, 2° et 3° de l'article R. 227-13 susvisé dans les disciplines suivantes : canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation ou par une personne titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

La diffusion et la diversification des nouvelles formes activités, des modes de pratique, de la pluralité des pratiquants dans la société contribuent à une croissance extensive du paysage sportif. Cette croissance impacte de fait la structuration même de la branche du sport. Pour rappel, celle-ci regroupe aussi bien l'ensemble des entreprises associatives sportives, qu'il soit rattaché ou non au mouvement sportif², les entreprises disposant d'un statut privé commercial comme les centres de culture physique ou les activités récréatives et de loisirs ainsi que l'ensemble des structures du sport professionnel.

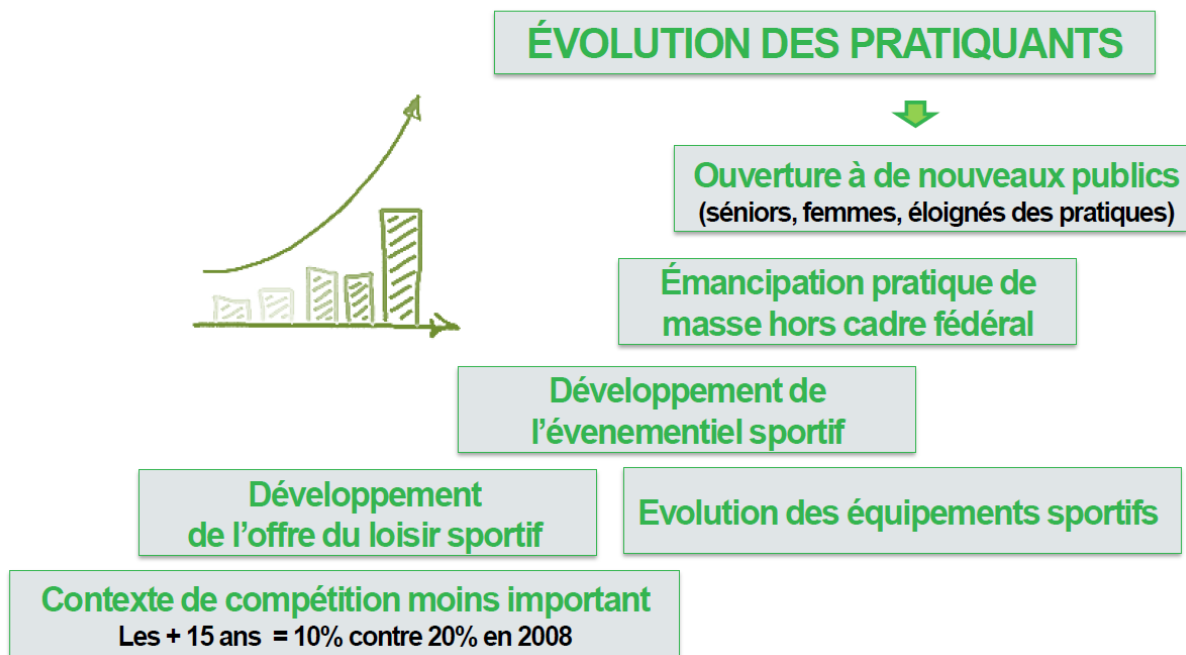
De manière plus précise, lorsqu'on s'intéresse aux activités ou aux lieux de pratique susceptibles d'accueillir des jeunes publics, la branche professionnelle regroupe aussi bien les clubs de natation, les activités de plage (clubs de plage l'été), les bases de loisirs, les structures associatives comme commerciales proposant ce genre d'activité, que l'ensemble des gestions d'installations et d'équipements sportifs (les bases de loisirs, etc.). Loin d'établir une liste exhaustive, nos propos montrent toute la richesse d'un secteur professionnel en pleine maturité et très hétérogène³.

La branche du sport se caractérise par une hausse significative du nombre de ses salariés durant ces dernières années. En l'espace d'une dizaine d'années, ce nombre a été multiplié par 1,5. Il en va de même pour les structures employeuses qui s'inscrivent dans la même tendance. Aujourd'hui, la branche du sport rassemble plus de 23 000 structures dont 80% relèvent du statut associatif. La prépondérance de ces structures associatives a naturellement un impact important sur la manière de penser le développement de la certification de l'aisance aquatique pour les enfants de moins de 6 ans. L'ensemble des entreprises de la branche salarient plus de 161 400 personnes en emploi pour un chiffre en Equivalent Temps Plein proche de 52 000. Près de 60% des salariés intervenant à titre d'emploi principal dans la branche du sport évoluent sur le cœur de métier en tant qu'éducateur sportif (46 000 emplois identifiés).

Si cette hausse est en partie liée à la constitution encore récente de la branche et à l'évolution de son périmètre, il n'en demeure pas moins que la progression des activités physiques et sportives, l'évolution des pratiquants ainsi que la professionnalisation du monde associatif en sont les trois facteurs significatifs principaux.

² On recense aujourd'hui plus de 360 000 associations sportives dont la moitié est affiliée à une fédération sportive relevant du Comité National Olympique Français.

³ La branche du Sport a été signée en 2005 par les partenaires sociaux et étendue l'année suivante.



En ce qui concerne la professionnalisation du monde associatif, on assiste à une mutation progressive du bénévolat et du statut associatif qui sont pourtant au centre du développement du sport en France. Si la forte évolution des pratiques et l'accroissement constant des emplois accélèrent la professionnalisation, celle-ci doit nécessairement se comprendre par la complexification du contexte socio-économique, par les contraintes législatives et réglementaires, par la réduction du périmètre d'intervention de l'État dans ses missions sociales, ou encore, par la multiplication des acteurs intervenant au sein de la branche. L'ensemble de ces facteurs conduisent les associations et clubs sportifs à se structurer, à s'adapter et à se développer. Ce phénomène s'accélère par les transformations du mode de financement des politiques publiques et par la concurrence exercée sur les projets associatifs qui imposent une certaine forme de rationalité gestionnaire et d'efficacité financière des réseaux. Ces changements nécessitent une recherche d'optimisation des moyens, une rationalisation de l'offre, une réorganisation du management au sein des entreprises pour être en capacité d'utiliser des logiques d'actions différentes tant en termes d'activités proposées, d'organisation (regroupements d'associations) que de publics qu'elles accueillent.



Morcellement des temps sportifs

Influence des temps professionnel / loisirs / famille / transport / sociétal

Impact sur l'engagement et la durée des temps de pratique



Bénévolat

L'engagement bénévole évolue



Contraintes législatives, règlementaires, responsabilités accrues...



Professionnalisation des structures



TRANSFORMATION des structures de la branche

Enjeux du digital / numérique

Enjeux de santé / bien-être

Enjeux transitions écologiques

Enjeux « sport en entreprise »

Contexte de + en + complexe

Faire évoluer leurs modèles économiques pour s'adapter aux mutations

- de la demande,
- du paysage concurrentiel,
- des modalités de financement,
- de l'accueil des publics

Indépendamment de la branche du sport, la certification de l'aisance aquatique pourrait trouver également sa visibilité au sein des secteurs professionnels en lien avec la jeunesse. Par exemple, la branche des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation, agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des Territoires (ÉCLAT) (anciennement branche de l'Animation) regroupe, au niveau national, plus de 13 000 entreprises qui emploient 160 000 salariés (chiffres 2018). Celle-ci est marquée par héritage fort des Mouvements d'Éducation Populaire et par les valeurs historiques du secteur associatif (humanisme, émancipation, engagement) dont la place de l'enfant est centrale.

L'acquisition de ces rudiments par des gestes simples au sein de ces entreprises permettra sans doute de rendre l'enfant à l'aise dans l'eau pour prévenir les accidents, lutter contre l'aquaphobie et faciliter l'apprentissage de la nage plus tard.

Par ailleurs, la branche des Acteurs du Lien social et Familial qui se compose de centres sociaux et socioculturels, d'établissements d'accueil de jeunes enfants et d'associations de développement social local pourrait également être contributeur du bon fonctionnement de cette certification. Le secteur de la petite enfance peut lui aussi être un acteur facilitateur du bon fonctionnement de cette certification.

Dans un autre versant professionnel, le sport est devenu, depuis plusieurs années, un levier incontournable du développement touristique en France. Les activités sportives deviennent pour un certain nombre de territoires l'un des piliers de l'économie locale où le patrimoine naturel, ici aquatique ou nautique, est propice à leurs développements. Le tourisme sportif a fortement évolué sous l'impulsion des professionnels du tourisme, des professionnels de l'économie du sport ou encore des organisateurs de l'événementiel sportif qui ont su associer, encadrer et promouvoir les activités sportives à l'offre touristique (hébergement et restauration). A ce titre, les activités aquatiques se sont fortement orientées vers les loisirs et intègrent dès à présents les activités de tourisme et de découverte du patrimoine. Dès lors si on veut que la certification d'aisance aquatique puisse prendre la pleine mesure de son utilité publique, les acteurs du tourisme, et notamment ceux du tourisme social et familial doivent être en mesure d'être partie prenante dans l'attestation de cette certification des lorsqu'ils proposent des activités nautiques, aquatiques, de pêche, de baignade, etc. En effet, ils développent deux dimensions fondamentales, l'une relative à leur rôle et à leur impact sociétal et éducatif, et de l'autre, à leur place dans les politiques publiques de développement et d'aménagement territorial. Au même titre que plusieurs initiatives relatives à la sensibilisation des pratiquants et touristes occasionnels aux questions environnementales, on pourrait également envisager certaines formes de sensibilisation à l'aisance aquatique dès le plus jeune âge.

De même, porté par une nouvelle dynamique de l'hébergement locatif de type mobil-home ou chalet, le secteur des hôtelleries de plein air pourrait être un acteur pouvant contribuer à la visibilité de la certification. En effet, les campings des zones littorales disposent d'un fort pouvoir d'attractivité et concentrent à eux seuls l'essentiel de la fréquentation en termes de nuitées (plus de 50% des 125 millions de nuitées en 2018).

Les secteurs professionnels proposés ici ne prétendent pas de définir un cadre exhaustif de l'impact d'une telle certification au sein des structures associatives ou non susceptibles d'être impliquées dans la certification de l'aisance aquatique. Il reste alors aux décideurs politiques de bien définir le périmètre et les acteurs qui attesteront demain qu'un enfant de moins de 6 ans sache évoluer dans un milieu aquatique.